

Québec, le 22 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétitions relatives à l'interdiction aux cyclistes, utilisateurs d'aides à la
mobilité motorisées et de planchistes dans les voies réservées

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions, dont des extraits ont été déposés à l'Assemblée nationale le 24 février 2016 par la députée de Vachon, madame Martine Ouellet, demandant une modification au Code de la sécurité routière (CSR) afin que soit expressément interdite la circulation des cyclistes, des utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées (AMM) et des planchistes, entre autres, dans les voies réservées aux autobus, pendant l'heure de pointe.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est sensibilisé au fait que la présence de voies réservées aux autobus peut susciter, chez d'autres utilisateurs de la voie publique, des questionnements quant à l'endroit où ils doivent circuler. De plus, certains utilisateurs, principalement en absence d'une alternative qui leur est destinée sur l'itinéraire emprunté, se sentent parfois plus en sécurité sur la voie réservée que sur le reste de la chaussée.

Le CSR interdit déjà l'usage d'une planche à roulettes sur la chaussée d'un chemin public, notamment une voie réservée.

...2

En ce qui concerne les AMM, le CSR ne prévoit actuellement aucun statut spécifique encadrant leur circulation. Cependant, un projet pilote a été mis en place en juin 2015, lequel permettra d'observer la circulation des AMM sur les chemins publics en présence de voies réservées. Ce projet pilote ne prévoit pas la circulation des AMM dans les voies réservées. Les observations recueillies permettront d'alimenter les travaux en cours au Ministère, pour encadrer la circulation de ces véhicules.

Quant aux cyclistes, l'exercice de révision du CSR, mené actuellement au Ministère, n'est pas terminé, mais il permettra, à terme, d'encadrer davantage leur place et celle des autres usagers vulnérables par rapport aux voies réservées.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daoust', with a stylized flourish at the end.

Jacques Daoust